



Éleveur·euse·s  
brebis laitières

## FORMATION BERGERS-FROMAGERS



# MAMELLES ET BREBIS LAITIÈRES : SUIVI, SOINS ET PREVENTION



Jeudi 10 décembre 2020

Lieux : Bergerie des Moyes – 222 rue de l'Etraz dessus – 73 460 SAINT VITAL

Intervenant : **Docteur Michel BOUY** vétérinaire homéopathe de la **SCOP ANTIKOR** 

En tant qu'éleveur de brebis laitières, la bonne santé de vos animaux est évidemment une priorité et vous portez une attention particulière à leurs mamelles, car les pathologies qui y sont liées sont nombreuses et leurs conséquences sont importantes pour votre élevage.

Afin, à la fois d'éviter les pertes économiques importantes mais également de limiter l'usage de médicaments, de renforcer l'immunité du troupeau et de développer l'autonomie des fermes, il convient que vous puissiez en tant qu'éleveurs appréhender les causes de ces affections, en connaître les causes favorisantes et les moyens de prévention.

### Renseignements et

**Inscription** (date limite : jeudi 3 décembre 2020)

Sandrine BOTTOLIER

(responsable de stage)

06.32.96.47.71

[agriculturepaysanne@addear74.fr](mailto:agriculturepaysanne@addear74.fr)

### Programme

Voir au dos

### Modalités financières

Pris en charge

par VIVEA 231 €

n° d'organisme de formation : 82420117742

+ 15€/personne à la charge des stagiaires pour les préparations à base de plantes



# PROGRAMME

## MAMELLES ET BREBIS LAITIÈRES : SUIVI, SOINS ET PREVENTION

- ▶ **Première étape – Quelles pathologies ?** Connaître les principales pathologies de la mamelle des brebis laitières, notamment les mammites, leurs causes et les moyens de prévention. Présentation des germes responsables et des facteurs les favorisant (alimentation, machine à traite...).
- ▶ **Deuxième étape – Quel diagnostic ?** Présentation de plusieurs indicateurs de suivi des mamelles et de la manière de les réaliser : observations, palpations, comptage cellulaire (CMT – California Mastitis Test).
- ▶ **Troisième étape – Quels moyens de prévention ?** Savoir identifier quelques actions à mettre en place pour réduire au maximum les facteurs favorisant ces pathologies. Connaître les plantes utiles pour le confort des mamelles et les différentes formes utilisables. Point sur la réglementation associée à l'usage des plantes en élevage.
- ▶ **Quatrième étape – Exercice pratique : Savoir préparer deux mélanges de plante, non médicamenteux, destinés aux soins des mamelles des brebis** (15€/participant).

Inscrivez-vous auprès de l'ADDEAR 74. Date limite d'inscription le 3 décembre 2020

Et n'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire :

[agriculturepaysanne@addear74.fr](mailto:agriculturepaysanne@addear74.fr) - 06.32.96.47.71

**Pré-requis :** Aucun pré-requis nécessaire

Les stagiaires devront être à jour de leur cotisation VIVEA ou avoir obtenu une attestation "candidat à l'installation" de la part du Point Info Installation avant la formation.

**Méthodes pédagogiques :** apport de connaissance des formateurs, échanges de paysans à paysans et ateliers pratiques. 92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation.

**Mode d'évaluation de la formation :** Questionnaire individuel en fin de formation. Cette formation sera validée par une attestation de formation remise à la suite du stage.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** non prévue initialement pour cette formation, n'hésitez pas à nous contacter pour évaluer ensemble la possibilité d'adapter cette formation à votre situation.

### ACTU Covid 19

Le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 permet, dans son article 35, de maintenir les formations professionnelles. Pour cela, l'accueil des stagiaires se fera dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de ce décret (distanciations, port du masque...). L'ensemble de ces dispositions vous seront rappelés, une fois votre inscription validée, dans votre convocation pour cette journée qui vous servira également de justificatif de déplacement.

